

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 19

Date de la Convocation : 19/02/2016

Objet : Délibération n° 16 02 08 : EMPRUNT SUR 10 ANS – POOL ROUTIER 2016 – CREDIT AGRICOLE

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) – BOUCAU Maurice (VENERQUE) - RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, MAGGIOLO Serge, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne).

Excusé et représentés : MM. BEZIAT Denis (VENERQUE) représenté par BOUCAU Maurice.

Excusés : MM. PACHER René (AURAGNE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA).

Secrétaire de séance : M. RIVELLA Alain.

Pour faire suite à l'évaluation des besoins de financement et de trésorerie sur le programme voiries 2016, Monsieur le président après consultation d'organismes bancaires propose pour le crédit à long terme de 1 068 462 € concernant le financement de la première année de travaux déduction faite des attentes de FCTVA et de subventions de choisir l'offre du Crédit Agricole.

Ce crédit concerne les communes suivantes :

Communes	Emprunts Voiries 2016 (10 ans)
AURAGNE	18 189.12
AURIBAIL	12 505.02
AUTERIVE	637 666.92
BEAUMONT/LEZE	29 523.68
ESPERCE	11 898.72
GREPIAC	23 183.31
LAGRACE-DIEU	12 744.77
LE VERNET	190 591.88
VENERQUE	132 158.62
Total	1 068 462.04

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par le Crédit Agricole et des conditions générales des prêts,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : Pour financer la première année de travaux du Pool Routier 2016-2018 déduction faite des attentes de FCTVA et de subventions, le SMIVOM de la Mouillonne contracte auprès du crédit Agricole un emprunt de 1 102 078 € d'une durée de 10 ans à un taux fixe de 1.55 %.

Périodicité des annuités : annuelle

Frais de dossier : 0.10%

Article 2 : Le SMIVOM s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en tant que de besoins, les impositions directes suffisantes ou à dégager, par tout autre moyen, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN

